

**Arrêté**

**fixant la composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard  
des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement**

**Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du  
Gouvernement,**

**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,  
ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la  
fonction publique de l'Etat ;

**VU** le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

**VU** l'arrêté du 6 février 2006 instituant une commission administrative paritaire compétente à  
l'égard des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement ;

**Arrête :**

**Article 1er** - La composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des  
ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement, instituée par l'arrêté du 6 février 2006 susvisé, est  
fixée ainsi qu'il suit :

**A - Représentants de l'administration**

Membres titulaires

- Monsieur Bertrand MULLARTZ, adjoint au chef du service des ressources humaines au  
secrétariat général ;
- Monsieur Alain MARAVAL, ingénieur général chargé d'appui aux personnes et aux structures ;
- Monsieur Jean-Pierre LILAS, ingénieur général chargé d'appui aux personnes et aux structures ;
- Madame Nathalie CANTIN, adjointe au chef du département pilotage et gestion à l'office national  
des forêts ;
- Monsieur Marc JOUMIER, adjoint au sous-directeur des établissements, des dotations et des  
compétences à la direction générale de l'enseignement et de la recherche ;
- Monsieur Filipe SANTOS, adjoint à la cheffe du bureau du pilotage du programme « sécurité et  
qualité sanitaires de l'alimentation » à la direction générale de l'alimentation.

### Membres suppléants

- Madame Stéphanie FRUGÈRE, adjointe à la sous-directrice mobilité, emplois, carrières au secrétariat général ;
- Monsieur Patrick SOLER, secrétaire général adjoint à FranceAgriMer ;
- Madame Valérie KLEEFSTRA, cheffe du service emploi, évolution et compétences à l'agence de services et de paiement ;
- Madame Emma ORGERET, chargée de mission au bureau de la gestion des dotations et des compétences à la direction générale de l'enseignement et de la recherche ;
- Mme Anne BELLANCOURT, cheffe du bureau de gestion des personnels de catégorie A et des agents contractuels au secrétariat général ;
- Monsieur Frédéric GROSSO, adjoint à la cheffe du bureau de gestion des personnels de catégorie A et des agents contractuels au secrétariat général.

### **B – Représentants du personnel**

#### Membres titulaires

- |                            |                             |                  |
|----------------------------|-----------------------------|------------------|
| - Madame Nathalie CAEL     | ingénieur divisionnaire     | FO               |
| - Monsieur Alain STEUX     | ingénieur divisionnaire     | UNSA             |
| - Madame Hélène BROUCAS    | ingénieur divisionnaire     | EFA – CGC - CFTC |
| - Monsieur Xavier SIMON    | ingénieur de classe normale | FO               |
| - Madame Gaëlle DORDAIN    | ingénieur de classe normale | UNSA             |
| - Monsieur Sébastien HESSE | ingénieur de classe normale | CGT – FSU – SUD  |

#### Membres suppléants

- |                               |                             |                  |
|-------------------------------|-----------------------------|------------------|
| - Madame Christine CHEVALIER  | ingénieur divisionnaire     | FO               |
| - Monsieur Denis CASSARD      | ingénieur divisionnaire     | UNSA             |
| - Monsieur Lionel RICHAILLEY  | ingénieur divisionnaire     | EFA – CGC - CFTC |
| - Monsieur Pierre ZACHARIE    | ingénieur de classe normale | FO               |
| - Madame Anne JACOD           | ingénieur de classe normale | UNSA             |
| - Monsieur Stéphane LAULAIGNE | ingénieur de classe normale | CGT – FSU – SUD  |

**Article 2** - L'arrêté du 23 février 2016 fixant la composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement est abrogé.

**Article 3** – Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'agriculture, de l'alimentaire et de la forêt.

Fait à Paris, le

**18 MAI 2016**

Pour le ministre, et par délégation,

Le ~~Sous~~-directeur  
du développement professionnel et  
des relations sociales

Yves LE NOZAHIC